

La protection de la ressource en eau dans le cadre d'un contrat territorial eau et climat

Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

COP Eau du 5 décembre 2024

La ressource en eau



Le Havre

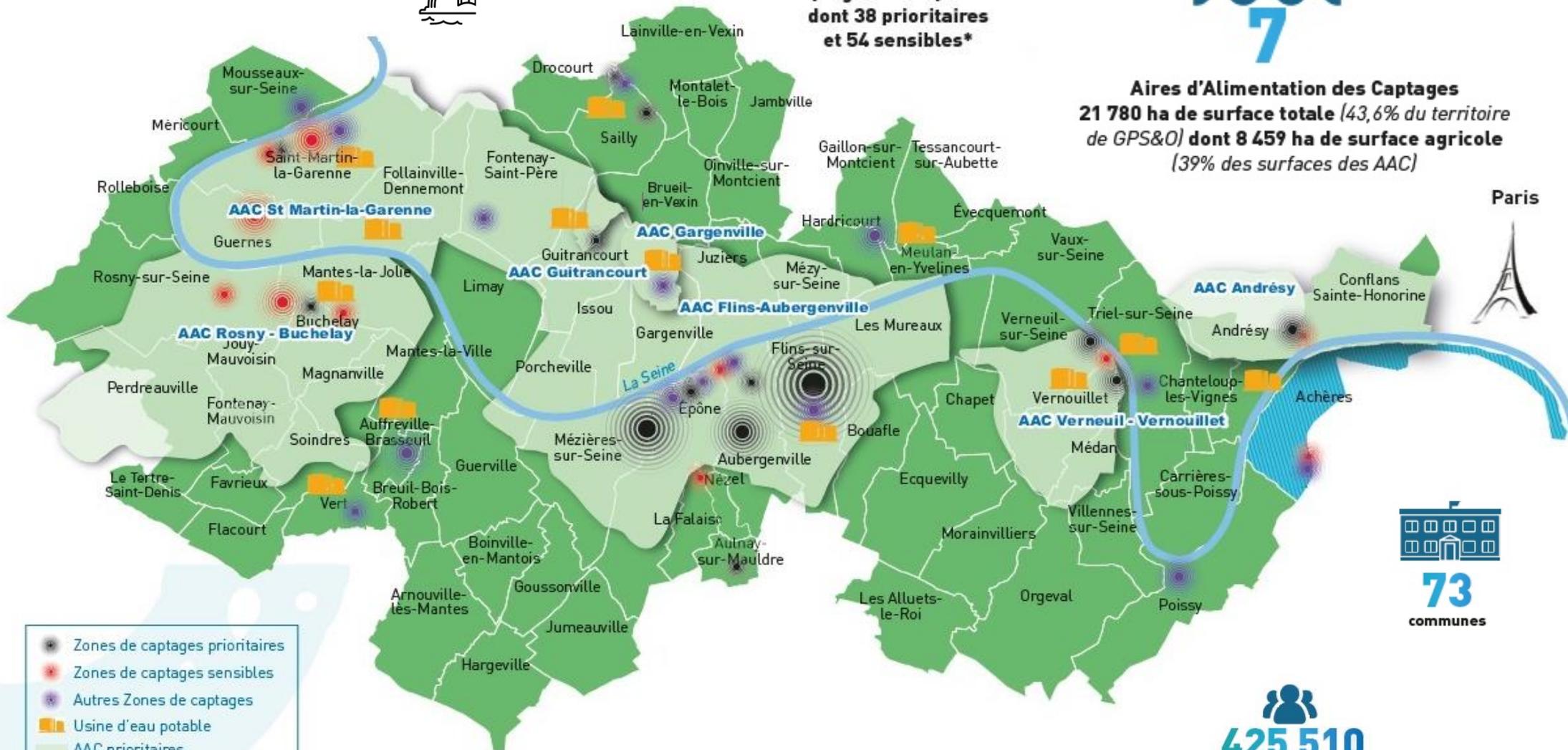
103

captages d'eau potable
dont 38 prioritaires
et 54 sensibles*

7

Aires d'Alimentation des Captages
21 780 ha de surface totale (43,6% du territoire
de GPS&O) dont 8 459 ha de surface agricole
(39% des surfaces des AAC)

Paris



- Zones de captages prioritaires
 - Zones de captages sensibles
 - Autres Zones de captages
 - Usine d'eau potable
 - AAC prioritaires
 - Futures AAC à définir
- * un captage peut être à la fois prioritaire et sensible



73
communes

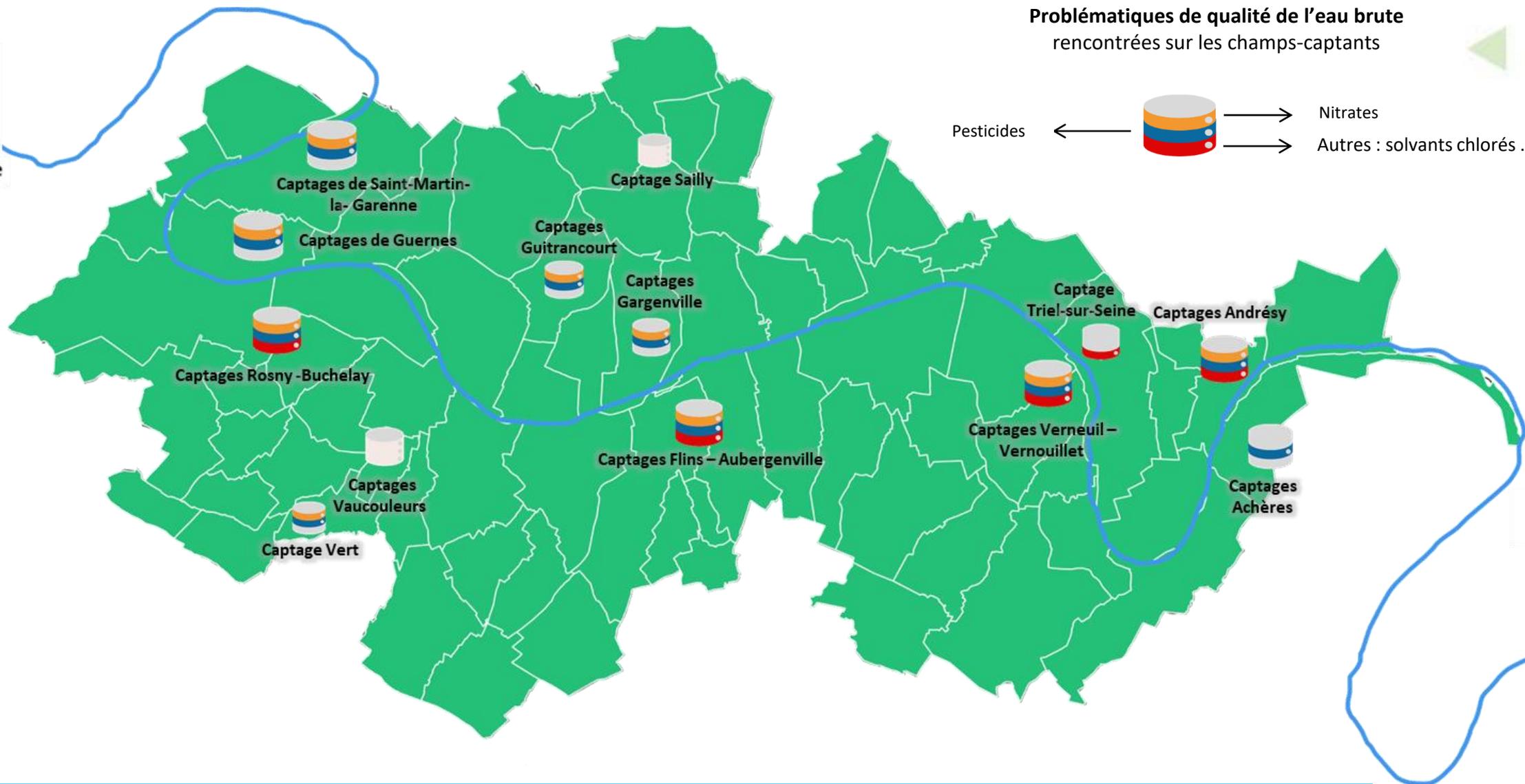
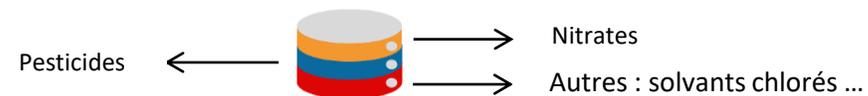
425 510
habitants

La ressource en eau – qualité de l'eau brute



Le Havre

Problématiques de qualité de l'eau brute rencontrées sur les champs-captants



Paris



Mise en œuvre CTEC : Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Objectifs : Préserver la ressource en eau et la biodiversité

→ Accompagner les agriculteurs vers un changement de pratique visant à améliorer la qualité des eaux en rémunérant les pertes et le manque à gagner des exploitants.

Périmètre concerné : AAC de Rosny Buchelay et le périmètre rapproché du captage de Vaucouleurs.

Publics cibles : Exploitants agricoles y compris en agriculture biologique.

8 mesures ont été ouvertes :

→ 5 mesures eau « réduction des pesticides et gestion de la fertilisation » ;

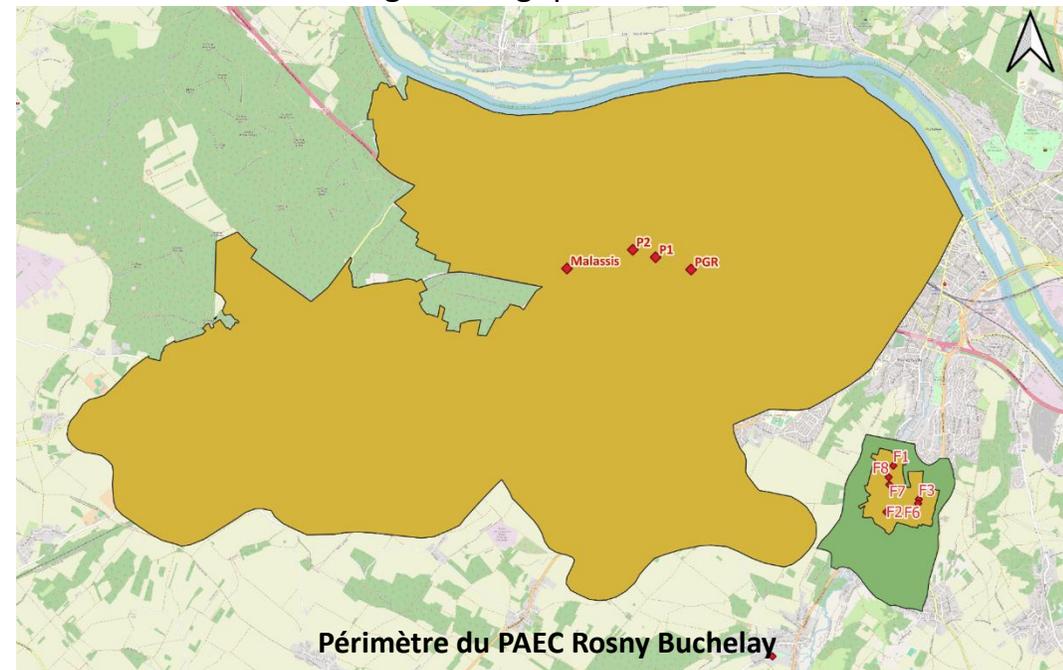
→ 3 mesures « biodiversité » : création de prairie, couverts et entretien des infrastructures agroécologiques.

3 contractualisations en 2024

→ 2 en mesures eau : en lien avec l'usage des pesticides

→ 1 en mesures biodiversité : CIFF création d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique

Prévisionnel 2025 : doubler les contractualisations



Mise en œuvre CTEC : Expérimentation CIPAN (couverts d'intercultures pièges à nitrates)

Objectif : limiter le lessivage des nitrates vers la nappe

L'implantation de couverts au drone répond à plusieurs problématiques et objectifs :

- **Manque de temps** pour semer le couvert juste après la moisson ;
- **Permet de semer avant la moisson** sans avoir à pénétrer dans la parcelle avec un outil en risquant d'abîmer la culture en place ;
- **Favorise la faune sauvage** : c'est intéressant que les couverts soient mis en place plus rapidement qu'avec des semis classiques intervenant fin août, début septembre ;
- L'objectif est d'avoir un couvert bien développé rapidement afin de **capter l'azote dans le sol avant que le lessivage débute à l'automne.**



→ 3 parcelles : une sur l'AAC de Rosny-Buchelay, une sur l'AAC de Guitrancourt et une sur l'AAC de Flins Aubergenville pour essayer des contextes pédoclimatiques différents avec trois exploitants en agriculture conventionnelle.

→ 2 articles dans la presse agricole (journaux Horizons et la France Agricole).



Mise en œuvre CTEC : Mise en place d'un réseau de reliquats d'azote en entrée d'hiver (REH)

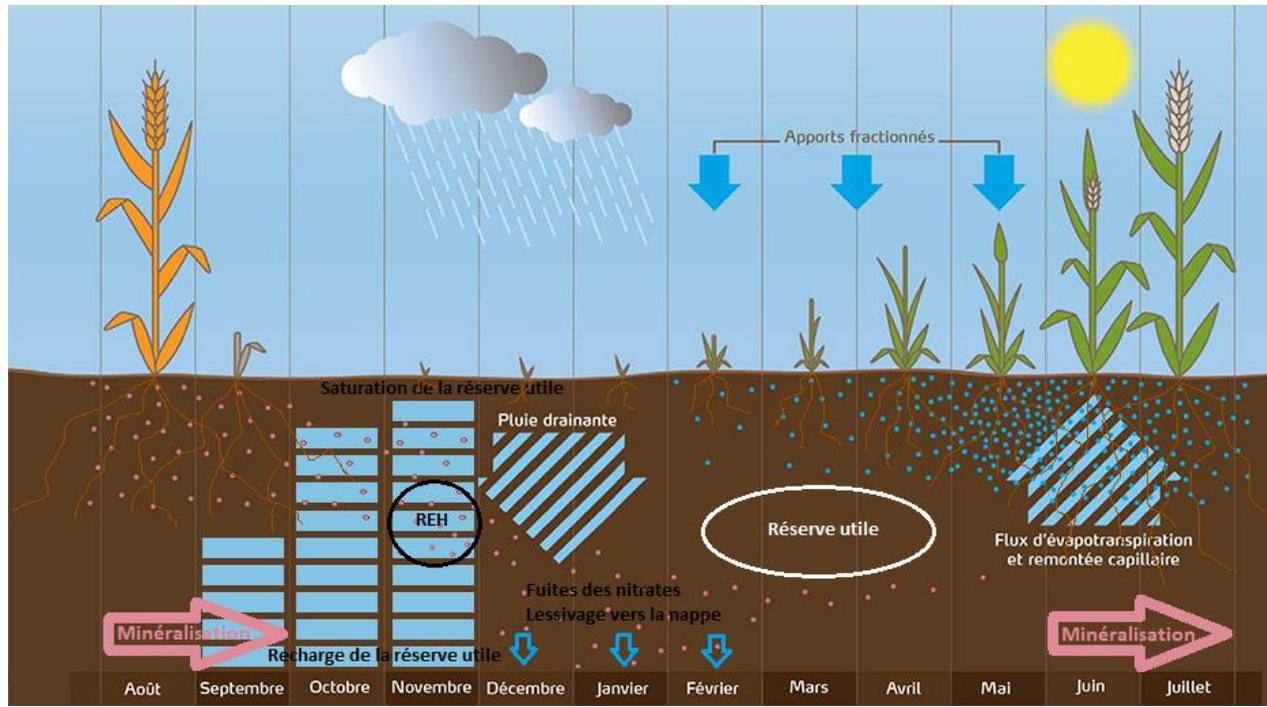
Objectifs : développer un indicateur de la pression azote, suivre les pratiques agricoles et sensibiliser aux pertes d'azote

Les reliquats entrée hiver (REH) indiquent la quantité d'azote dans le sol susceptible d'être entraîné vers la nappe par les pluies d'hiver. C'est donc un bon indicateur du risque de transfert des nitrates à la nappe. Ils sont déterminés à partir de prélèvements faits à différentes profondeurs.

Les résultats permettent de sensibiliser les exploitants agricoles à la mise en place de pratiques visant à réduire le risque de fuite : intercultures courtes ou longues, repousses de colza, gestion de la fertilisation ... Des reliquats d'azote en sortie d'hiver nécessaires à l'élaboration des plans de fumure sont également réalisés.

- 26 parcelles suivies sur la campagne 2023-2024 réparties 5 AAC, 9 exploitants.
- SUEZ réalise une action similaire sur l'AAC de Flins Aubergenville.
- Une réunion de restitution des résultats est organisée en début d'année.

L'objectif est d'avoir un réseau de mesures de REH représentatif des pratiques et de l'assolement des différentes AAC.



Les limites de l'action préventive

- ▶ **Une mobilisation des exploitants agricoles, des gestionnaires de voies de communications ou des industriels parfois difficile,**

Le contexte national n'est pas toujours propice à la mobilisation, aux échanges et aux changements de pratiques.

- ▶ **Des temps de transfert à la nappe longs**

L'impact des changements de pratiques notamment agricoles ne sont pas visibles immédiatement sur la ressource, les temps de transferts à la nappe sont souvent supérieurs à 10 ans.

- ▶ **Un programme d'investissements curatifs de la collectivité**

Pour pouvoir continuer à distribuer une eau conforme et répondre au calendrier parfois contraint de l'Agence régionale de santé, il reste nécessaire de mettre en place des actions curatives ; par exemple :

- Champ captant d'Achères : Projet de construction d'une unité de traitement des pesticides en cours d'étude.
- Champ captant de Rosny Buchelay : Projet d'une unité de dénitratisation à l'horizon 2026.

Grand Paris Seine et Oise

Julie PETRELLE

Cheffe de projet Protection de la ressource

julie.petrelle@gpseo.fr